ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

presse régionale

Question au Gouvernement n° 2016

Texte de la question

PRESSE REGIONALE

M. le président. La parole est à M. André Gerin.

M. André Gerin. Monsieur le Premier ministre, la presse régionale se meurt. M. Serge Dassault envisage de céder cinq titres à un fonds de pension anglo-saxon : *Le Progrès*, *Le Dauphiné Libéré*, *Le Journal de Saône-et-Loire* et *La Tribune de Saint-Etienne*. Après *Ouest-France* en Bretagne, il veut brader *La Voix du Nord*, journal issu de la résistance gaulliste.

Pourquoi tuer la presse régionale ? Voilà le sujet brûlant que j'aborde dans cette question !

M. Dassault, marchand de canons *(Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire),...*

M. Alain Gest. C'est scandaleux !

M. André Gerin. ...s'est payé le groupe Hersant avec les deniers publics ! *(Mêmes mouvements.) P*our quoi faire ? Pour démanteler le groupe ! Mais à la demande de qui l'a-t-il acheté ? Là est le mystère !

La presse régionale est-elle de trop pour le pouvoir ? *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)* Veut-on tuer ce vecteur de démocratie, cette presse qui, quelles que soient ses limites, informe les citoyens de la vie politique, associative et culturelle ?

M. Dassault a la tête dans les étoiles de l'Europe avec les fonds de pension anglo-saxons. C'est la dictature du fric ! C'est la concurrence libre et non faussée de la Constitution européenne ! *(Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Voilà la vérité !

Cette attitude est méprisante vis-à-vis à la fois de notre culture et du pluralisme. On fait table rase des journalistes. La presse est garrottée, plombée. La presse régionale est menacée de mort. Nos valeurs républicaines sont bafouées.

Monsieur le Premier ministre, allez-vous laisser bâillonner la presse écrite régionale ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour préserver la liberté de la presse et la liberté des journalistes ?

M. Lucien Degauchy. Parlez-nous de la liberté de la presse à Cuba !

M. Michel Voisin. Et de la liberté des journalistes à *L'Humanité !*

M. André Gerin. Ne laissez pas faire cette saignée dans le corps de la liberté. C'est une grande question de politique nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. Bernard Deflesselles. En matière de bâillonnage de la presse, les communistes sont des experts !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. Renaud Donnedieu de Vabres, *ministre de la culture et de la communication.* Monsieur le député, la meilleure manière de soutenir la presse quotidienne, nationale et régionale, à laquelle nous sommes tous très attachés, aurait été de voter les crédits que le Premier ministre a mis à la disposition du développement et de la modernisation de la presse. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Cela étant, votre question est importante et je ne la récuse pas, car la majorité présidentielle a toujours considéré qu'il faut des moyens pour financer le pluralisme et des règles de droit pour le garantir.

Je sais, comme vous, que la Socpresse aurait engagé des discussions avec un fonds d'investissement pour la

cession de deux quotidiens de son pôle Rhône-Alpes : *Le Progrès* et *Le Dauphiné Libéré. U*ne telle décision relève bien sûr de la politique de l'entreprise et il ne m'appartient pas d'en discuter le bien-fondé. Mais je veux vous rassurer, car des règles très précises encadrent ce type d'opérations.
La presse connaît, en effet, un traitement spécifique en la matière. Les prises de participation par des personnes morales étrangères dans le capital d'une entreprise de presse sont soumises aux dispositions de la loi du 1er août 1986. Ainsi, des étrangers ne peuvent procéder à une acquisition qui aurait pour effet de porter directement ou indirectement leur part à plus de 20 % du capital social ou des droits de vote d'une entreprise publiant une édition en langue française.
Ces règles de droit s'appliqueront de manière extrêmement stricte. L'État y veillera.
Loin de nous l'idée de porter la moindre atteinte à la liberté d'expression des journalistes, quel que soit le lieu où ils travaillent. Mais c'est notre honneur de veiller, grâce au soutien de l'État et également des lecteurs, à ce que la presse ait les moyens de vivre. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : M. André Gerin
Circonscription : Rhône (14e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2016
Rubrique : Presse et livres
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mars 2005
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 31 mars 2005